

la commission seront mises à la disposition des députés.

L'honorable M. HYMAN (ministre des Travaux publics) : Je déposerai lundi devant la Chambre les documents dont parle l'honorable M. Foster.

L'honorable M. OLIVER (ministre de l'Intérieur) : Les documents relatifs à l'enquête sont prêts.

M. FOSTER : Les dépositions seront-elles également placées devant la Chambre ?

M. OLIVER : Elles n'ont pas été imprimées. Elles sont très volumineuses et il n'a pas été jugé nécessaire de les imprimer, à moins d'un ordre de la Chambre.

M. FOSTER : Et elles seront déposées ?

M. OLIVER : Oui, si c'est le désir de la Chambre. Le rapport concernant les concessions forestières sera déposé sous peu.

M. R. L. BORDEN (Carleton, Ont.) : Je ferais remarquer à ce sujet, à l'honorable premier ministre, que le système en usage est imparfait. La Chambre ordonne la production de documents, et il arrive qu'ils ne peuvent être déposés au cours de la session. A la session suivante, il se peut que le député qui a fait adopter la motion ne soit plus membre de cette Chambre. Alors il est possible que ces documents soient oubliés et ne soient pas déposés. Il me semble qu'il serait facile, au commencement de chaque session, de soumettre une liste des documents ordonnés pendant la session précédente et qui n'ont pas été déposés, afin que les députés sachent à quoi s'en tenir, et que les différents ministères soient ainsi remémorés des ordres qu'ils ont reçus de la Chambre. Je ne sais pas quel système a été suivi à ce sujet, ou s'il existe un système quelconque. S'il n'y en a pas, je suggérerais au premier ministre et à M. l'Orateur d'apporter quelque changement, de façon à ce que les députés soient renseignés au commencement de chaque session.

Sir WILFRID LAURIER : Aucun système n'a été suivi jusqu'à ce jour. Le député qui fait adopter une demande de documents est censé s'en occuper. Jusqu'ici la méthode semble avoir donné satisfaction. Il arrive qu'un député oublie, ou que l'occasion qui a fait surgir la nécessité de ces documents soit passée, ou que ces documents ne sont plus d'intérêt général, il se trouve presque toujours un député pour s'en occuper. C'est le secrétaire d'Etat qui est chargé de voir à ces réquisitions de la Chambre, et je crois que le travail est bien fait. Il n'y a pas eu de système jusqu'à présent, excepté celui dont je viens de parler, si c'en est un.

M. R. L. BORDEN : Le secrétaire d'Etat pourrait-il nous fournir la liste que je viens de demander pour les deux dernières sessions ?

Sir WILFRID LAURIER : Oui.

M. T. S. SPROULE (Grey-est) : J'ai demandé, vers le commencement de la dernière session, certains documents qui m'intéressaient. J'ai plus tard réitéré ma demande. A mon sens, il était important que les renseignements me fussent fournis. Ces documents n'avaient pas encore été déposés dans les derniers jours de la session et je ne sais pas s'ils l'ont été. Quand une motion est faite pour des documents importants, ces documents devraient être déposés pendant le cours de la session, à moins qu'il n'y aient de très fortes raisons pour différer.

M. FOSTER : Le chef de l'opposition a demandé, hier, certains renseignements au sujet du rapport de l'auditeur général. La réponse de M. le premier ministre ne m'a pas paru satisfaisante. On aurait pu croire que le chef du gouvernement, qui doit surveiller toute la besogne de la Chambre, et qui, naturellement, doit avoir à cœur que cette besogne se poursuive avec le plus de renseignements et avec le plus de diligence possibles, aurait remarqué l'absence d'un document si important et s'en serait inquiété, mais je ne suis pas sûr qu'il s'en soit occupé, depuis qu'on lui a rafraîchi la mémoire, hier. Dans tous les cas, je soumets que l'excuse alléguée pour le retard apporté à la production de cet important rapport, à savoir que la loi n'exige pas qu'il soit déposé avant quinze jours après l'ouverture de la Chambre, n'est pas une excuse valable. L'ancien auditeur général, homme de beaucoup d'expérience, qui occupa sa position pendant un grand nombre d'années, a dit qu'il n'y avait aucun empêchement à ce que la première partie de ce rapport fût prête avant la fin de l'année, et livrée entre les mains des députés. Il a ajouté que le rapport complet pouvait être livré le premier jour de l'année. Comme le gouvernement a changé le titulaire de cette situation, il est à présumer que c'est pour améliorer le service et accélérer le travail, et qu'il n'aurait pas été difficile, du moins, qu'il n'aurait pas dû être difficile, pour le nouvel auditeur général, de livrer son rapport dès la réunion des Chambres. Je l'attendais avec impatience depuis plusieurs mois. Je m'attendais à recevoir la première partie à la fin de décembre ou dans le mois de janvier, afin de pouvoir l'étudier. Il appert maintenant, après consultation entre le premier ministre et son auditeur général, que nous ne pourrions l'avoir à temps, et qu'il faudra l'expédier, comme tout le reste, dans la presse des affaires de la session. Je désirerais que le premier ministre exerçât plus de surveillance sur ces détails.

Sir WILFRID LAURIER : Eh bien, Monsieur l'Orateur, je désire réfuter la légère imputation de l'honorable député, tendant à faire croire que je néglige d'exercer la surveillance qu'il m'attribue sur les fonctionnaires du gouvernement. L'honorable député sait de longue date que l'auditeur